

**Action IDEX Paris-Saclay 2015  
Innovation et entrepreneuriat – AAP Prématuration étudiant PEIPS**

**Cadrage concernant l'appel à projet**

Dans le cadre du projet IdEx Paris-Saclay et du Pôle Entrepreneuriat Innovation Paris-Saclay (PEIPS), la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) souhaite détecter et soutenir l'émergence de projets innovants à dimension entrepreneuriale, qu'ils soient de services ou technologiques et portés par des étudiants inscrits dans un des établissements de l'Université Paris-Saclay.

Ainsi, un montant maximum de 290 K€ sera attribué au second semestre 2015 pour financer des projets justifiant d'un besoin d'affinement de leur preuve de concept.

Ce soutien portera sur les deux axes suivants :

1. Analyse économique (étude de marché, étude de propriété intellectuelle, étude juridique) ;
2. Développement technique permettant de rapprocher le résultat scientifique vers le marché (prototypage permettant la maturation technologique).

**CRITERES D'ELIGIBILITE**

Votre dossier est éligible si :

- Votre projet vise la preuve de concept. Les projets de création d'entreprise qui ont fait l'objet d'une démarche d'enregistrement au registre du commerce avant le 2 novembre 2015 ne sont pas éligibles ;
- Vous êtes étudiant en formation initiale ou doctorant de l'Université Paris-Saclay en 2015-2016 (un membre de l'équipe au minimum doit être étudiant de l'Université Paris-Saclay)
- Votre établissement et le référent PEIPS de votre établissement acceptent de vous accompagner ;
- La durée de prématuration de votre projet est comprise entre 6 et 12 mois.

L'implication de compétences complémentaires (ingénierie, management, design, sociologie, droit, etc.) est un atout supplémentaire.

**DEPENSES ELIGIBLES ET MODALITES**

Le montant de l'aide accordée est plafonné à 10 K€ par projet dont au moins les 2/3 seront prioritairement affectés à la réalisation de l'analyse économique du projet.

Concernant le développement technique des projets, les consommables, matériel pour maquettage, prototypage sont éligibles à hauteur de 1/3 du montant de l'aide accordée.

Cette aide est versée à l'établissement d'inscription de l'étudiant qui effectue les dépenses pour le compte de l'étudiant porteur de projet lauréat. Les dépenses liées au développement techniques devront impérativement être réalisées avant le 31 décembre 2016.

Concernant l'analyse économique du projet, elle peut être prise en charge par l'Université Paris-Saclay. Dans ce cas, elle est réalisée par la SATT Paris-Saclay, filiale de la FCS Campus Paris-Saclay via une prestation de services.

Pour accéder à cette prestation, la demande doit être formulée auprès de la FCS entre décembre 2015 et décembre 2016 par le référent PEIPS. La FCS traite les demandes par ordre d'arrivée. Une fois validée, les demandes de prestations sont transmises et traitées par la SATT.

## CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

### **1- L'équipe projet**

Ce critère entend évaluer l'esprit entrepreneurial et les motivations exprimés par l'étudiant porteur de projet ainsi que sa capacité de gestion de projet.

### **2- Le potentiel socio-économique du problème identifié sur le marché**

Ce critère entend vérifier que le porteur de projet propose une solution qui s'adresse à un besoin client, présente un caractère innovant avec une réflexion menée en matière de protection intellectuelle et d'avantages concurrentiels et prenne en compte les problématiques de développement durables.

### **3- La crédibilité (faisabilité) du projet**

Ce critère vise à examiner si l'étudiant porteur de projet a déjà identifié les besoins liés à la mise en œuvre opérationnelle de son projet et si les risques et moyens pour les maîtriser ont déjà été évalués.

## PROCESSUS DE SELECTION

Un jury composé d'experts académiques et socio-économiques issus de PEIPS sera désigné pour examiner les dossiers et établir un classement des projets lauréats.

## LIVRABLES

L'étudiant porteur du projet lauréat s'engage, à fournir un rapport d'analyse du potentiel économique du projet et, à exposer son projet et les résultats obtenus grâce à l'aide accordée, dans le cadre d'un évènement PEIPS (ex : Journée Entrepreneuriat Etudiant PEIPS, la prochaine aura lieu le 10 mars 2016).

## CALENDRIER

- 7 octobre 2015 : Ouverture de l'AAP
- 30 octobre 2015 : clôture de l'AAP
- 19 novembre 2015 : publication des lauréats

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour candidater vous devez retourner votre dossier de candidature téléchargeable sur le site de l'Université Paris-Saclay et votre vidéo de présentation de 2mn maximum (6MO maximum, format MP4) au plus tard le : 30 octobre 23h59 à : [prematurationetudiant@universite-paris-saclay.fr](mailto:prematurationetudiant@universite-paris-saclay.fr)

**IL VOUS APPARTIENT DE CONTACTER LE REFERENT PEIPS DE VOTRE ETABLISSEMENT  
POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER.**

***Tout dossier incomplet et/ou non éligible ne sera pas examiné par le jury.***